

Tarifs de location de la Salle du PARC FORESTIER Délibération 19 janvier 2012

Demandeur	<u>Caution</u>	Tarif Journée	<u>½ Journée complémentaire</u>
Résidents Carrossois / Associations et fédérations Carrossoises / Comités Carrossois	500 €	100	50
Entreprises / Comités d'entreprises / Restaurateurs et autres établissements de Carros à vocation artisanale ou commerciale	500 €	130	65
Résidents, associations, fédérations et comités <u>Hors Carros</u>	500 €	150	75
Entreprises / Comités d'entreprises / Restaurateurs et autres établissements <u>Hors Carros</u> à vocation artisanale ou commerciale	500 €	200	100

La demande est prise en compte dès réception des pièces suivantes (voir préalablement les disponibilités avec le service des locations à la Mairie).

TOUT LE DOSSIER DOIT ÊTRE AU MÊME NOM ET PRÉNOM.

– Un exemplaire de l'imprimé de réservation dûment renseigné,
– Un justificatif de domicile du Locataire (<i>facture EDF, impôts...</i>)
– L'attestation d'assurance responsabilité civile et couverture pour location d'une salle communale en cours de validité du Locataire (suivant modèle joint)
– Attestation de Mariage délivrée par la Mairie du lieu où aura lieu la célébration + un document justifiant de la filiation.
– Un chèque, au dépôt du dossier, correspondant au montant total de la location à l'ordre de « Régie de Recettes Locations de Salles de Carros »
– Chèque de caution à faire UN MOIS avant la date de location à l'ordre de « Régie de Recettes Locations de Salles de Carros »

Téléphone 04 92 08 44 80 ou 04 92 08 44 90

Pour visiter 06 80 93 97 60